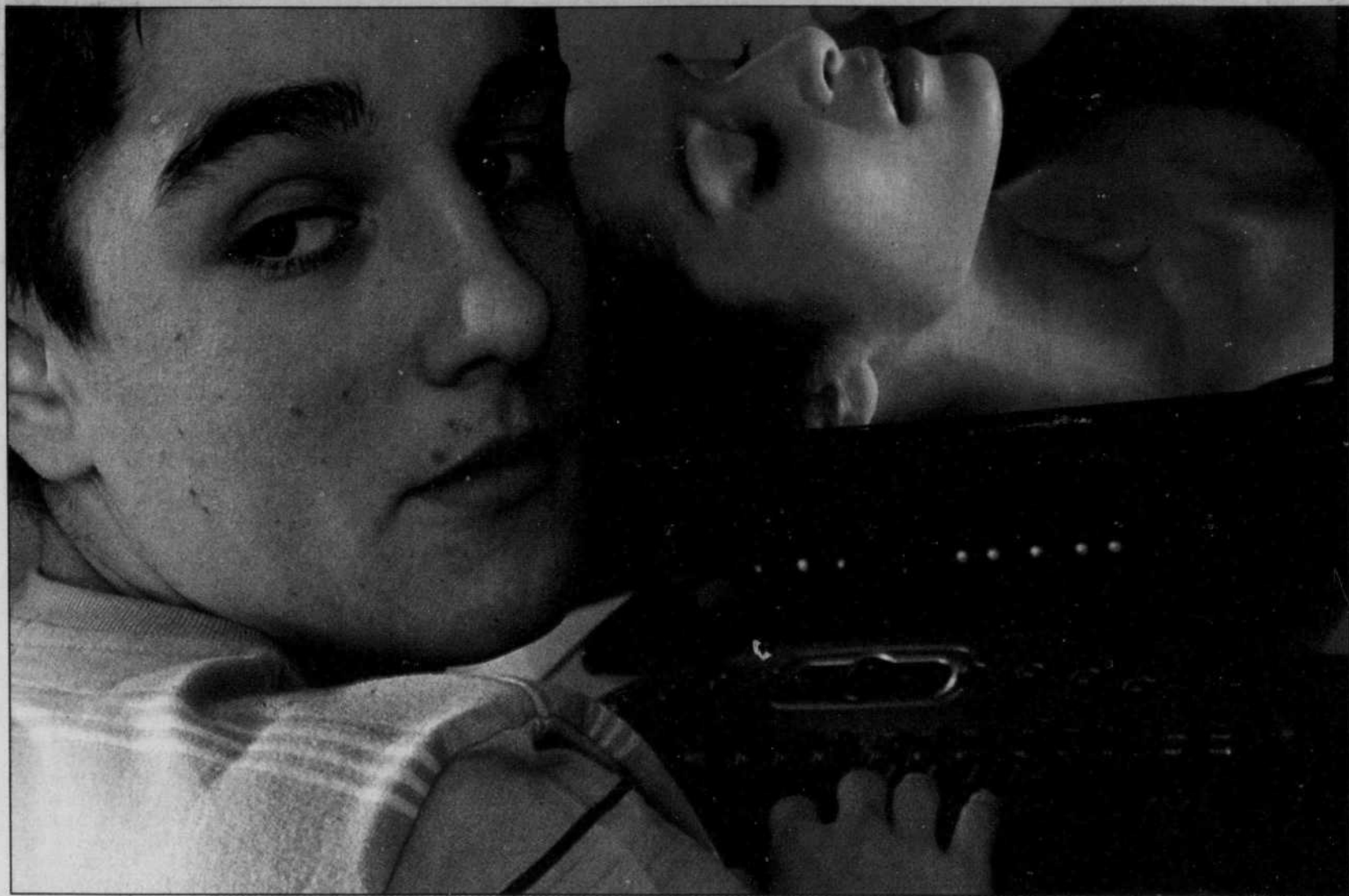


LE DEVOIR



Un jeune sur trois a été exposé à du matériel pornographique non sollicité dans Internet. Un sur 25 s'est carrément fait demander une photographie.

Pornographie non désirée

Un jeune internaute sur sept a reçu une offre d'ordre sexuel

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Pendant que les jeunes naviguent dans le cyberspace, disséminant ça et là des photos et des informations personnelles sur leurs pages personnelles, les prédateurs sexuels, eux, traquent le moindre détail. Leur but? Cibler les proies potentielles et tâter le terrain par le biais de propositions non sollicitées. En tout, un jeune internaute sur sept aurait reçu des offres sexuelles sur le Web et un sur 25 s'est carrément fait demander des photos de lui dans le plus simple appareil ou dans une position mimant des jeux sexuels, montre une étude publiée dans le dernier *Journal of Adolescent Health* par le Centre de recherche sur les crimes contre les enfants de l'Université du New Hampshire.

Principalement actifs dans les clavardoirs (*chat rooms*) et sur les messageries instantanées, les prédateurs sexuels utilisent des techniques de plus en plus sophistiquées pour parvenir à leurs fins, explique l'au-

teure principale de cette étude, la psychologue Kimberly Mitchell. «De nos jours, les enfants sont plus au courant des dangers qui les guettent dans Internet. Ils savent qu'ils peuvent tomber sur des adultes dont les intentions sont mauvaises. Le problème, c'est que les prédateurs ont aussi adopté leur discours. Les jeunes cherchent à en savoir plus sur le sexe tout en cherchant la romance et l'amour, et c'est souvent ce que ces gens leur font miroiter.»

Les agresseurs sont en effet de très fins observateurs, confirme Chad Harms, chercheur à l'école de journalisme de l'Université de l'Iowa. «Lorsqu'un agresseur interagit avec une victime potentielle, il porte une grande attention à ce qu'elle lui confie et prend en compte toutes les informations qui lui sont données.» Une fois rassemblées, ces informations lui permettent d'adapter son discours aux besoins de sa victime afin de mieux saisir ses moments de vulnérabilité.

Menée auprès de 1500 jeunes Américains âgés de 10 à 17 ans, cette étude a permis de mettre en lumière deux groupes de jeunes qui s'avèrent particulière-

ment vulnérables, soit ceux qui ont déjà été agressés auparavant et ceux qui sont en conflit ouvert avec leurs parents. «Ces jeunes sont souvent isolés, déprimés. Ils n'ont pas toujours un bon appui parental et je crois que les pédophiles savent tirer partie de cela, du moins c'est ce que nos données suggèrent», explique Mme Mitchell en entrevue téléphonique depuis son bureau situé sur le campus de son université, à Durham.

D'autant que les agresseurs prennent souvent la peine d'établir des liens suffisamment étroits pour que le jeune se sente en confiance, poursuit la psychologue. «D'autres recherches menées au centre nous ont montré que, bien souvent, de telles demandes proviennent de personnes qui entretiennent une relation significative avec l'enfant, ce qui rend la délation très difficile.» Sans oublier le fait que, sous les traits de l'agresseur, se cachent bien souvent d'autres adolescents (43 %) ou de jeunes adultes (30 %) n'ayant pas dépassé

VOIR PAGE A 8: PORNOGRAPHIE

Algues bleues: de mal en pis

Le nombre de lacs et rivières touchés dépasse le cap des 70

ALEXANDRE SHIELDS

L'épidémie d'algues bleues-vertes qui frappe le Québec ne cesse de prendre de l'ampleur, alors qu'on a atteint hier le chiffre de 71 plans d'eau touchés, soit le même nombre que le total des cas recensés à la fin de l'été 2006. C'est donc dire que 2007 détiendra assurément un triste record en la matière. Uniquement hier, six lacs ont été ajoutés à la liste de surveillance dressée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Le problème prend à ce point de l'ampleur, jour après jour, que la Fédération québécoise des municipalités presse maintenant le premier ministre Jean Charest de s'engager de pied ferme dans la lutte contre les cyanobactéries. Le président de la Fédération, Bernard Généreux, estime que Québec doit absolument dépasser l'étape des initiatives volontaires pour imposer des mesures plus sévères afin de freiner la propagation galopante des algues bleues.

Selon lui, la sensibilisation des riverains est loin d'être suffisante. L'urgence d'agir est d'autant plus évidente, selon M. Généreux, que 80 % des Québécoises tirent leur eau de sources de surface et que, dans ce domaine, les problèmes qu'on connaît pourraient avoir des conséquences désastreuses sur l'approvisionnement de la province.

Malgré cet appel pressant, pas question pour le gouvernement d'y aller de mesures coercitives. On préfère encore miser sur la sensibilisation et l'éducation pour inciter les citoyens à changer leurs comportements. «Le coercitif, je n'y crois pas», a laissé tomber hier Marc Simoneau, analyste en milieux aquatiques au MDDEP.

VOIR PAGE A 8: ALGUES

La sensibilisation des riverains est loin d'être suffisante, aux yeux de la FQM

Précipitations abondantes: l'activité humaine mise en cause

L'activité humaine est responsable en bonne partie des changements dans les tendances des précipitations de pluie et de neige, indiquent des chercheurs d'Environnement Canada dans une étude qu'ils ont réalisée et qui sera publiée cette semaine dans la revue *Nature*. C'est la première fois que ce lien est établi. Les précipitations ont augmenté de 10 pour cent dans les régions nordiques au cours du XX^e siècle, mentionne l'étude. Dans l'ouest de l'Angleterre, des dizaines de milliers de foyers sont privés d'eau potable ou d'électricité, en raison des pires inondations qu'a connues le pays depuis 60 ans.

À lire en page A 2



Des cygnes empruntent une rue d'Evesham, en Grande-Bretagne, l'une des localités touchées par les inondations des derniers jours.



Le Rwandais Amédée Kamota se trouve à Montréal pour apprendre les rudiments de la vidéo. Il retournera tourner des images sur la réalité de son pays.

Des images qui dénoncent

Des militants des droits de l'homme à l'école de la vidéo

Venus des quatre coins du globe, trente militants des droits de l'homme sont à Montréal du 15 au 27 juillet pour apprendre les rudiments de la caméra et du montage vidéo. Le but? Retourner dans leur pays respectif et tourner des images illustrant les causes qu'ils défendent. Parce qu'il faut parfois le voir pour le croire.

LISA-MARIE GERVAIS

Amédée Kamota, un avocat militant au sein d'une organisation de défense des droits des autochtones, n'avait jamais touché à une caméra dans son Rwanda natal. Pourtant, s'il avait pu, il en aurait tourné, des films d'horreur... A commencer par les conditions de vie difficiles des Batwas, ces Pygmées chasseurs-cueilleurs confinés

aux derniers lambeaux de la forêt rwandaise. Déposés de leurs terres, ils vivent désormais sur des territoires proclamés réserves nationales, dans des maisons faites d'herbes et de brindilles séchées. «On a fait plusieurs enquêtes et écrit des rapports pour essayer de sensibiliser le gouvernement à la discrimination dont ils sont victimes. Ce qui manque, ce sont des images pour la montrer»,

VOIR PAGE A 8: IMAGES

L'arbre de la colère

Le procès de jeunes Noirs ravive les tensions raciales en Louisiane

En Louisiane, des lycéens noirs voulaient s'asseoir sous un arbre réservé aux Blancs: trois cordes de pendu ont été suspendues aux branches. Après plusieurs bagarres dans la petite ville de Jena, seule s'impose la justice des Blancs

ANNICK COJEAN

C'est une histoire du vieux Sud. Une histoire tragique, hantée par des démons surgis d'un autre temps. Une histoire en noir et blanc. À l'ombre d'un vieux arbre, splendide et harmonieux, déployant généreusement ses branches, déjeunent depuis des décennies les élèves blancs du lycée de Jena, petite ville de 3000 habitants nichée au fin fond de la Louisiane et dont la population est blanche à 85 %. Cette organisation ancestrale de la cour de l'école, qui reléguait les élèves noirs à la périphérie, aurait pu perdurer si un jeune garçon noir, à la rentrée scolaire de 2006, n'avait osé poser publiquement la sulfureuse question: «Pouvons-nous, nous aussi, nous asseoir sous le feuillage?» La réponse de la direction fut très claire: «Asseyez-vous où bon vous semble!» Et sous le regard courroucé d'élèves blancs, une poignée de jeunes Noirs se glissèrent à l'ombre du vieux arbre.

Le lendemain matin, 1^{er} septembre 2006, trois cordes à nœud coulant pendaient à une branche de l'arbre. Deux cordes noires entourant une corde peinte en or: les couleurs de l'école. Les élèves noirs furent horrifiés, leurs parents mortifiés. «Pas besoin d'être historien pour comprendre le message!», dit

VOIR PAGE A 8: LOUISIANE

INDEX

7	78313 00065	8	
Annances	B 4	Idées	A 7
Avis publics ..	B 5	Météo	B 6
Culture	B 8	Monde	A 5
Décès	B 4	Mots croisés ..	B 6
Économie	B 1	Sudoku	B 5
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

ACTUALITÉS

Ottawa reprend son aide financière au gouvernement palestinien

Le Canada emboîte ainsi le pas aux États-Unis et à l'Union européenne

KARINE FORTIN

Ottawa — Après avoir tergiversé pendant des semaines, le Canada a finalement annoncé hier la reprise de son aide financière accordée au gouvernement palestinien, suspendue en mars 2006 après la victoire du mouvement islamiste Hamas aux élections législatives.

Le Canada emboîte ainsi le pas aux États-Unis et à l'Union européenne, qui ont tous deux recommencé à soutenir les autorités palestiniennes en juin dernier, après la formation d'un gouvernement d'urgence dirigé par l'économiste Salam Fayyad.

Ce cabinet, formé de modérés proches du président Mahmoud Abbas, exclut le Hamas. Dans les faits, le mouvement extrémiste continue toutefois à régner en maître sur la bande de Gaza, un territoire de 380 kilomètres carrés abritant environ 1,4 million de personnes.

Dans un communiqué, le gouvernement Harper a précisé qu'il verserait immédiatement huit millions de dollars aux autorités palestiniennes par l'entremise du mécanisme international temporaire approuvé par le Quartet sur le Proche-Orient, qui comprend les Nations unies, l'Union européenne, les États-Unis et la Russie.

Cette aide servira notamment à soutenir les efforts d'amélioration de la sécurité ainsi que le développement démocratique, économique et social des territoires palestiniens.

«Nous reconnaissons les difficultés fondamentales auxquelles sont confrontés le président Abbas et le premier ministre Fayyad dans des domaines comme la gouvernance et la primauté du droit, et nous espérons que l'appui du Canada contribuera à la mise en œuvre de réformes bien nécessaires», a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Peter MacKay.

En conférence téléphonique, le ministre a précisé que les huit millions ne constituaient qu'un premier pas et que le Canada tenterait de déterminer d'autres moyens d'aider le nouveau gouvernement.

Aide humanitaire

En plus de son soutien à l'Autorité palestinienne, Ottawa versera un million de dollars au Comité international de la Croix-Rouge, qui offre de l'aide non alimentaire aux civils palestiniens. Contrairement à l'aide politique, l'aide humanitaire canadienne aux territoires n'a jamais cessé.

D'après la ministre responsable de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Josée Ver-



Le ministre des Affaires étrangères, Peter MacKay.

CHRIS WATTIE REUTERS

ner, le fédéral a versé 30 millions aux Palestiniens au cours de la dernière année financière, par l'entremise de l'ONU et d'organisations non gouvernementales. En 2005, l'aide canadienne aux habitants des territoires s'était chiffrée à quelque 25 millions, dont 7,3 millions avaient été remis directement au gouvernement local.

La reprise du soutien financier à l'Autorité palestinienne ne constitue pas une surprise. Les spécialistes

du Proche-Orient et les partis d'opposition s'attendaient d'ailleurs à ce que la nouvelle soit annoncée il y a dix jours, lors de la visite du roi de Jordanie, Abdallah II, à Ottawa.

Libéraux et bloquistes ont tous deux salué l'annonce faite hier, tout en soulignant qu'elle survenait bien tard. «Je me demande vraiment pourquoi il leur a fallu autant de temps. Même George W. Bush a fait plus vite», a commenté le porte-parole libéral sur les affaires étrangères, Ujjal Dosanjh.

Pour son homologue bloquiste, Francine Lalonde, le montant est bien faible, mais il constitue «un geste, un signe» de bonne volonté.

Le Nouveau Parti démocratique est moins convaincu. L'ancienne leader du parti, Alexa McDonough, estime que l'aide annoncée hier arrive «trop tard» pour être vraiment utile. «Il est difficile de ne pas être en colère contre les conservateurs, qui ont coupé les vivres à un gouvernement palestinien que plusieurs considéraient comme légitime», a-t-elle souligné. «Maintenant que c'est le chaos, que Gaza et la Cisjordanie sont séparées, le gouvernement commence à parler de démocratie et de sécurité. C'est un peu malhonnête.»

Presse canadienne

Commerces incendiés rue Saint-Denis



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES POMPIERS ont combattu hier soir un incendie qui a ravagé plusieurs commerces de la rue Saint-Denis à Montréal, dont le restaurant Continental et le bar L'Barouf. Le feu s'est déclaré vers 19h. Il aurait pris naissance à l'intérieur de la boutique Fruits & Passion, puis s'est rapidement propagé aux immeubles voisins. Quelque 150 pompiers ont été dépêchés sur les lieux. Quelques-uns ont subi des brûlures mineures ou un coup de chaleur. La cause de l'incendie n'est pas encore connue.

Le B'nai Brith critique Jocelyn Coulon

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Sitôt nommé, sitôt critiqué. L'organisme B'nai Brith demande au chef libéral Stéphane Dion de congédier Jocelyn Coulon, le candidat qu'il vient de choisir pour l'élection partielle dans Outremont. On lui reproche notamment des «préjugés anti-Israël».

Dans un communiqué émis en fin de journée vendredi, jour de l'investiture de M. Coulon, le B'nai Brith écrit que l'analyste et chroniqueur a fait preuve, au cours des dernières années, d'une «attitude hostile envers Israël». Selon l'organisme, «ses discours anti-américains et ses appels demandant la fin de l'isolement d'un gouvernement contrôlé par le Hamas [...] devraient lui interdire d'être le candidat du Parti libéral».

«M. Coulon a émis plusieurs opinions qui vont à l'encontre de la politique de son parti», indique au Devoir Moïse Moghrabi, conseiller juri-

dique de B'nai Brith Canada — région du Québec. «Il ne voit pas de problème à ce qu'on discute avec le Hamas, une organisation criminelle. Ensuite, il affirme que l'Iran ne représente pas une menace pour l'Occident, tout comme il a écrit que la menace terroriste islamiste était insignifiante. Ce n'est pas acceptable pour nous.»

M. Moghrabi estime que Jocelyn Coulon ne pourrait pas «être ministre de la Défense d'un prochain gouvernement. Ses idées ne sont pas conformes à la politique traditionnelle canadienne.»

Interprétation exagérée

Mais cette opinion n'est pas partagée par l'ensemble de la communauté juive. Le comité Québec-Israël trouve en effet exagérée l'interprétation du B'nai Brith et il estime que M. Coulon a tout à fait le droit d'être candidat libéral dans Outremont. «C'est vrai qu'il a une position sévère envers la question du Moyen-Orient et sur la politique d'Israël,

mentionne Philippe Elharra, directeur des relations publiques. Mais nous connaissons bien M. Coulon, ainsi que la position du PLC sur le Moyen-Orient: nous présumons qu'il défendra maintenant cette position.»

Le principal intéressé s'est montré surpris de la sortie du B'nai Brith. «J'ai toujours dit que je suis un ami d'Israël, mais un ami critique. Israël est la seule démocratie de cette région, c'est notre alliée. Ce qui ne m'empêche pas d'avoir une position critique sur plusieurs de leurs politiques.»

M. Coulon rejette toute accusation d'être «anti-Israélien, anti-américain ou pro-Hamas: je ne vois absolument pas où ils vont chercher ça». Par rapport au Hamas, l'ancien chercheur mentionne qu'il y a une différence entre maintenir une ligne de communication obligée pour venir en aide à plus d'un million de personnes coincées à Gaza, et «entretenir des relations [officielles] avec le Hamas, ce qui est hors de question.»

«On ne peut pas sortir une ligne à gauche et à droite d'un texte. Si on veut me juger, il faut le faire sur la totalité de ce que j'ai écrit», dit Jocelyn Coulon, qui reconnaît que sa pensée a pu évoluer au fil du temps. «Quand je chronique, j'ai un ton de chroniqueur. Là, je suis candidat et je suis très confortable avec la position de mon parti. C'est celle que je défends et que je vais défendre, [...] parce qu'elle est en accord avec ma philosophie de paix et de sécurité.»

La population juive comptant pour environ 15 % de la population d'Outremont, le B'nai Brith a indiqué hier qu'il distribuerait des copies de certaines chroniques de M. Coulon qu'il juge controversées, «pour que les électeurs comprennent». M. Coulon affirme de son côté qu'il a déjà commencé à tisser des liens avec la communauté et il se dit convaincu que les gens comprendront le sens exact de ses positions.

Le Devoir

EN BREF

Accusés du meurtre d'un enfant

Toronto — Deux jeunes hommes de Toronto ont été accusés hier de meurtre au premier degré en rapport avec la mort d'un garçon de 11 ans dans une fusillade, dimanche. La police locale a procédé à l'arrestation de Gregory Sappleton, 21 ans, en fin d'après-midi, lundi. La veille, Akiel Eubank, 21 ans, qui a subi une blessure par balle à une cuisse au cours de la fusillade, avait été arrêté sous la même accusation. La jeune victime, Ephraim Brown, avait été autorisée à veiller plus tard que d'habitude pour assister à une fête d'anniversaire en plein air en l'honneur de deux adolescentes de 18 ans, en compagnie de membres de sa famille. Il a été tué tôt dimanche matin dans un échange de coups de feu entre deux membres de gangs de rue. La fusillade a suscité une réaction de colère des policiers qui s'efforcent de lutter contre la violence due aux gangs à Toronto. Invité à commenter cette affaire, le maire de Toronto, David Miller, a appelé à un durcissement des lois sur les armes à feu. La mort tragique du garçon a aussi incité le procureur général de l'Ontario à renouveler son appel à l'interdiction fédérale des armes de poing. — PC

25 millions \$ versés aux Déné Tha'

Edmonton — La Première nation des Déné Tha' célébrait hier ce qu'elle a qualifié de victoire totale, à la suite de la conclusion avec le gouvernement fédéral d'une entente de 25 millions \$ lui permettant de se prononcer au sujet du projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie et

prévoyant un traitement accéléré de ses revendications territoriales. «Cet accord accordé aux Déné Tha' tout ce qu'ils avaient demandé», a déclaré l'avocat de la bande autochtone, Robert Freeman, depuis Victoria, en Colombie-Britannique. L'accord élimine également un éventuel obstacle à la réalisation du projet de 16 milliards, devant permettre l'acheminement du gaz du Nord jusqu'aux marchés du Sud. La Première nation des Déné Tha' compte quelque 2500 membres dispersés à travers sept réserves de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. — PC

Équité dans l'emploi: l'armée perd du terrain

Toronto — Les Forces armées canadiennes perdent du terrain dans leurs efforts pour recruter davantage de femmes, de membres des minorités visibles et d'autochtones dans leurs rangs. Le plan d'équité en matière d'emploi de l'armée, obtenu grâce à la Loi sur l'accès à l'information, révèle que peu de catégories de postes au sein des troupes s'approchent d'une représentation «acceptable» des femmes, des membres des minorités visibles, des autochtones et des personnes handicapées. Les dernières données fournies par les forces canadiennes révèlent que l'écart s'est en fait élargi. En juin 2007, il manquait plus de 11 200 personnes pour que soient atteints les objectifs du plan d'équité en matière de représentation des groupes désignés, alors qu'en janvier 2006 le déficit était d'un peu plus de 10 000 personnes. — PC

EN BREF

Ministère fraudé

Ottawa — Un ex-fonctionnaire de la Défense nationale a plaidé coupable à une série d'accusations liées à une fraude par laquelle des dizaines de millions de dollars ont été soutirés au gouvernement fédéral. Paul Champagne faisait face à un total de sept accusations, dont celles de fraude, d'abus de confiance et de blanchiment d'argent. Il était responsable d'un contrat de haute technologie conclu avec le ministère de la Défense nationale, mais il avait été congédié en 2003

après que des irrégularités eurent fait surface dans la facturation concernant le géant de l'informatique Hewlett Packard. Le gouvernement fédéral avait versé 159 millions à Hewlett Packard pour la gestion des services d'entretien des équipements informatiques de la Défense, mais l'entreprise a affirmé que le ministère lui avait enjoint de faire faire le travail par un groupe de sous-traitants parce qu'il s'agissait de tâches secrètes. En mai 2004, Hewlett Packard avait remboursé 145 millions au gouvernement fédéral. — PC

Présecondaire à 5^e secondaire
17,75 \$ chacunLIDEC inc.
514-843-5991Par un collectif d'auteurs
Sous la direction de
Marcel D'AMBOISECollection
LE PIVOT
Français langue d'enseignementFormation générale
des adultesEn vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications

ROLEX
OYSTER PERPETUAL DATEJUST
ACIET ET OR JAUNE

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHÉDRALE, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

ACTUALITÉS

PORNOGRAPHIE

«Nous croyons que les chiffres sont beaucoup plus élevés, car les jeunes sont peu enclins à dénoncer ouvertement ce genre d'abus»

SUIITE DE LA PAGE 1

les 25 ans et qui sont, en quelque sorte, idéalisés par leurs jeunes victimes.

Parmi les 300 jeunes qui ont fait l'objet d'abus directs en ligne, 45 % ont dit s'être fait demander des photos d'eux. La moitié des demandes spécifiaient que ces photos devaient être de nature sexuelle. Que cette demande ait été accordée ou non, pas moins de 15 % ont reçu en retour des photos du demandeur dans une position compromettante ou explicite. Tous ces chiffres ne lèvent toutefois le voile que sur une petite partie du phénomène, de l'aveu même de Mme Mitchell. «Nous croyons que les chiffres sont beaucoup plus élevés, car les jeunes sont peu enclins à dénoncer ouvertement ce genre d'abus. En fait, seuls 12 % des jeunes ont osé contacter la police pour dénoncer une sollicitation non désirée, alors qu'il s'agit pourtant d'actes de nature criminelle.»

Heureusement, le vent semble en voie de tourner, en partie parce que les gestionnaires sont de plus en plus enclins à faire leur part. La semaine dernière, par exemple, le portail communautaire MySpace, qui rassemble les pages personnelles de milliers de membres, a pour la première fois accepté de collaborer à une enquête qui a permis d'arrêter sept pédophiles hébergés chez lui. Plus près de chez nous, un homme de Charlesbourg a été arrêté la semaine dernière pour avoir sollicité les faveurs d'une adolescente de 15 ans par le biais d'un site de clavardage.

Mais il en faudra plus pour que le nombre de sollicitations non désirées diminue et que le harcèlement cesse, croit la psychologue. «Nous devons être plus créatifs. Pour l'instant, l'essentiel de nos messages est destiné aux parents, mais certains enfants n'ont pas ce soutien parental et ce sont ceux-là qui tombent le plus facilement dans les pièges qu'on leur tend.» Même là où les parents veillent au grain, les abus persistent, malgré l'usage croissant des filtres informatiques pour bloquer l'accès aux indésirables (55 % des foyers en avaient en 2005, contre 33 % en 2000). A preuve, pendant cette même période, l'exposition non sollicitée à la pornographie a grimpé de 25 % à 34 %.

Les jeunes doivent aussi apprendre à mesurer l'impact de telles demandes et à se montrer très prudents, même avec les gens qu'ils apprécient, croit la chercheuse. «Il faut qu'ils comprennent que tout ce qui va sur le Web restera sur le Web pour la vie. Et ce n'est pas parce qu'on envoie une photo à un ami qu'on est l'abri. Bien souvent, ce sont eux qui ouvrent le bal.»

Selon Mme Mitchell, il faudrait interdire directement les jeunes en allant les chercher là où ils sont: dans les salles de classe, les clubs sportifs ou de loisirs et même les cabinets de médecin. «On ne peut pas dire: "N'allez pas dans Internet" ou "N'allez pas dans tel site", car ils vont y aller quand même. Il faut plutôt les outiller pour qu'ils puissent reconnaître les agresseurs. Ils doivent aussi apprendre à dénoncer.»

La chercheuse croit d'ailleurs que les ressources mises à la disposition du public devraient faire l'objet de campagnes plus soutenues, au premier chef le site mis en ligne par le National Center for Missing and Exploited Children américain, CyberTipline, qui permet de dénoncer tous les abus commis en ligne. Basé aux États-Unis, cet organisme a des antennes en Australie, au Royaume-Uni et même au Canada, par le biais du portail Cyberaide.ca, largement inspiré de son cousin américain.

Le Devoir

SUIITE DE LA PAGE 1

«Les gens espèrent toujours que le ministère de l'Environnement va sortir le gros règlement et va l'imposer à tout le monde», a-t-il poursuivi. Or, «on ne peut pas toujours sortir le bâton et faire des menaces pour dire aux gens: "Si vous ne respectez pas la réglementation, on va vous mettre à l'amende"», juge-t-il. Pas question de mettre éventuellement en place un système de contraventions. «Une amende de 500 \$ pour quelqu'un qui coupe des arbres, ça veut dire quoi si la maison en vaut un demi-million?», a demandé M. Simoneau. Dans certains cas, les amendes ne sont pas suffisantes pour que ce soit dissuasif.»

Le porte-parole du MDDEP a tenu à souligner que l'implantation de mesures juridiques strictes ne réglerait pas le problème à court terme. «C'est sûr que si demain matin on avait une grosse police qui faisait le tour de tous les lacs et qui vérifiait chaque fosse septique et qui ordonnait de mettre des arbres partout, oui, peut-être qu'à terme ça changerait les choses, croit-il. Mais même si tout le monde le faisait en même temps, il faudrait calculer plusieurs années avant qu'il y ait un impact. Ce qui est rendu dans le lac, ce qui a été transporté là depuis 15 ou 20 ans ne va pas disparaître du lac.»

Il a ainsi tenu à rappeler que la situation que connaît actuellement le Québec est le fruit d'années de négligence. «Dans la plupart des cas, la présence humaine se traduit trop souvent par le déboisement, l'envasement des rives, la mise en place de pelouse et la fertilisation de tout ça», a expliqué l'analyste du ministère. On a donc transporté beaucoup de matière fertilisante dans nos cours d'eau.»

Selon lui, la pression sur les lacs de villégiature est encore plus grande depuis que plusieurs personnes, qui utilisaient auparavant leur résidence riveraine comme chalet, en font maintenant leur résidence principa-

SUIITE DE LA PAGE 1

souline M. Kamota, chargé du programme des droits de l'homme de la Communauté des autochtones rwandais (CAURWA).

Sélectionné par Witness, un organisme de défense des droits de la personne fondé par le musicien Peter Gabriel, le militant diplômé de la faculté de droit de l'Université de Kigali n'a pas hésité une seconde à participer à ce stage, qui prendra fin vendredi. Dernier-né des projets de ce petit organisme basé à New York, le Video Advocacy Institute (VAI) dispense aux différents participants une formation accélérée sur l'utilisation de la vidéo comme moyen de protection des droits de la personne et de changement social.

En plus des ateliers vidéo donnés à une dizaine d'ONG de partout dans le monde, dans le cadre d'un projet triennal, près de 800 personnes reçoivent chaque année des formations d'un jour offertes par Witness. D'une durée de deux semaines, le programme du VAI se situe entre les deux. «On n'a pas contre que très peu de candidatures du Moyen-Orient, l'une des régions du monde où c'est sans doute le plus difficile de filmer», constate Jenni Wolfson, la directrice adjointe de Witness. En raison du nombre limité des places, une sélection s'imposait. «On essaie de privilégier les organismes qui ont moins de visibilité et qui travaillent sur des sujets dont on entend peu parler», explique Mme Wolfson. Les organismes admissibles doivent être bien organisés et avoir présenté un plan d'action qui démontre l'utilité et la nécessité de l'intégration de la vidéo. «On se demande toujours: "Est-ce que la vidéo va faire une différence, est-ce qu'elle aura un impact?" Ces organisations doivent aussi être en mesure de démontrer qu'elles pourront se procurer une caméra et réellement s'en servir.»

Pour rassembler tout ce beau monde, l'université Concordia à Montréal semblait toute désignée. «La plupart des participants quittaient leur pays pour la première fois. On a pensé qu'ils se sentiraient à l'aise dans une ville comme Montréal, multiculturelle et ouverte sur le monde», soutient Mme Wolfson. Il y a aussi le fait que,

ALGUES

le. «On assiste à un virage complet, a dit Marc Simoneau. On a des gens retirés qui vont s'installer à leur chalet, qui en font leur résidence permanente, on installe une laveuse et un lave-vaisselle. Si les installations septiques à l'époque n'étaient pas à niveau, à l'époque c'était tolérable, parce qu'on les utilisait seulement deux fois par année. Maintenant, si on a cette pression autour des lacs qui devient de plus en plus permanente», les apports d'éléments susceptibles de favoriser la prolifération d'algues bleues-vertes vont augmenter.

Et avec un été 2007 marqué par de nombreux épisodes pluvieux, les fertilisants comme le phosphore ont été plus facilement drainés vers les cours d'eau. Maintenant, si on connaît une période plus ensoleillée, et donc également plus chaude, le nombre de plans d'eau touchés devrait croître rapidement. Hier, six lacs ont été ajoutés à la liste du ministère. Parmi ceux-ci, quatre ont connu leur premier épisode d'algues bleues-vertes cette année seulement. Les régions les plus touchées sont les Laurentides (23 lacs), l'Estrie (11), Lanaudière (10), Chaudière-Appalaches (8) et la Montérégie (6).

Les municipalités interpellées

Le porte-parole du MDDEP renvoie du même coup la balle dans la cour des municipalités. «Les municipalités ont des moyens de faire des règlements», a-t-il indiqué. «Le ministère a confié un mandat aux municipalités, celui de gérer la problématique des installations septiques des résidences isolées, a-t-il rappelé. Encore faut-il que les municipalités l'appliquent et fassent en sorte de vérifier les installations septiques des citoyens qui ont des propriétés riveraines.»

A elles de faire en sorte qu'on respecte davantage les bandes riveraines, qu'on fasse en sorte de laisser tomber la fertilisation des terrains en façade de lacs et qu'on

façon en sorte de changer nos comportements. De cette façon, «c'est sûr qu'on va améliorer le sort de nos cours d'eau», a prédit M. Simoneau. Il n'a pas été possible d'obtenir la réaction de la Fédération québécoise des municipalités hier, à ce sujet.

«Il ne faut pas qu'on demande toujours aux gouvernements de parer aux mauvais coups que les gens font. Je pense qu'on est tous des adultes, on est tous des gens responsables», a ajouté Marc Simoneau. Selon lui, en règle générale, «les gens sont assez consciencieux». Et si certains continuent d'adopter des comportements dommageables pour l'environnement, comme le fait de déboiser la rive d'un lac, «je pense qu'il y a une espèce de pression sociale qui va apparaître, a affirmé l'analyste du MDDEP. Elle va faire en sorte que les gens qui vont adopter ces comportements vont se faire regarder de travers par l'ensemble des citoyens autour du lac.»

Le milieu de l'industrie agro-alimentaire, reconnu pour être une source importante de phosphore, n'est pas non plus dans le collimateur de Québec, selon ce qu'a répété hier Marc Simoneau.

Bonne nouvelle au lac Saint-Jean

Par ailleurs, le MDDEP a fait savoir hier que les algues bleues signalées un peu partout autour du lac Saint-Jean ne comportaient pas de risque pour la santé humaine. Les mises en garde concernant la consommation de l'eau et la baignade sont maintenues, mais ce n'est qu'une question de prudence, a dit une porte-parole du ministère, Raymonde Harvey.

L'industrie touristique régionale est évidemment soulagée. La présence de cyanobactéries aurait mis en péril la Traversée internationale du lac Saint-Jean à la nage, qui doit se tenir dans cinq jours.

Le Devoir

IMAGES

aux yeux des organisateurs, l'obtention d'un visa canadien semblait, d'emblée, beaucoup plus facile. N'empêche, un Nigérien et un Gambien se sont vu refuser le droit d'entrée au pays.

Filmer à tout prix

C'est ainsi que, par exemple, Numa Ngubane, l'une des rares à défendre les droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexuels sur le continent noir, est venue de l'Afrique du Sud pour suivre les ateliers de formation vidéo. Et que Hseng Nong, un militant du Myanmar, est venu s'outiller pour dénoncer le régime birman qui recourt au viol comme arme de guerre.

Mathieu Pellerin n'avait pas imaginé revenir dans son Québec natal pour suivre une formation en vidéo à titre de représentant d'un organisme de défense des droits de l'homme cambodgien. Il y a quatre ans, lors d'un voyage effectué au terme de ses études en musique à l'université Laval, il s'était finalement retrouvé dans ce pays pauvre d'Asie. La vulnérabilité des Cambodgiens à l'égard du pouvoir de l'État l'avait alors touché. «Il y a un gros problème de terres. L'État vole les terres des pauvres gens sans négocier, en toute impunité. Les militaires sont appelés à venir évacuer les gens à la pointe du fusil. Ils tirent sur les villages pour les chasser [...]. C'est un véritable fléau», dit celui qui travaille pour la Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de la personne (Licadho).

«Ces événements-là arrivent quand les militants des droits de la personne sont absents. D'où l'importance de donner des caméras aux communautés. C'est un outil de défense supplémentaire», croit-il.

C'est ainsi que, dans le cadre d'un projet-pilote qu'il dirige en collaboration avec Witness, des caméras seront distribuées aux Cambodgiens pour les aider dans leur lutte. Mathieu Pellerin souhaite ainsi sensibiliser la communauté internationale, mais surtout les pays bailleurs de fonds qui donnent sans faire de suivi. «Le Cambodge a reçu 700 millions de dollars cette année. C'est le pays d'Asie qui a le plus reçu d'aide. Mais l'argent ne se rend pas sur le terrain», déplore-t-il. Par des images qu'il compte mon-

trer aux pays donateurs, il entend prouver que le Cambodge est loin d'avoir réglé tous ses problèmes. Publiés d'abord dans le site de son organisme, les petits films ainsi tournés pourraient bien se retrouver dans des sites comme YouTube ou Dailymotion. «Comme il y a beaucoup d'analphabètes, on a déjà commencé à faire nos rapports en version audio. On est rendu là», lance le jeune homme âgé de 26 ans.

À l'automne 2007, Witness compte lancer un site Internet où citoyens engagés, journalistes, chercheurs et défenseurs de partout dans le monde pourront mettre des vidéos qu'ils auront tournées à partir d'un appareil portable, comme un cellulaire, ou d'un ordinateur personnel. The Hub deviendra ainsi un espace en ligne de dénonciation et de sensibilisation aux violations des droits de l'homme.

Amédée Kamota voit tout aussi grand. «On veut sensibiliser pour que, sous la pression, le gouvernement n'ait d'autre choix que d'agir, souligne-t-il. On veut aller chercher des alliés et montrer la cassette à certains comités de défense des droits. Encore plus que de les sensibiliser, on veut faire quelque chose de grand tous ensemble.»

Lorsqu'on l'interroge sur les dangers potentiels, l'avocat rwandais esquive un sourire en coin. Le sourire du militant combattant qui n'en est pas à sa première intimidation. «C'est certain qu'on craint. Les autorités vont réagir à nos images, c'est sûr, dit-il. Il paraît que, dans mon pays, toute vérité n'est pas bonne à dire.»

Bien que conscient des risques encourus par la personne qui tiendra la caméra, Mathieu Pellerin continue de croire «au pouvoir des images». Très actifs dans leur lutte, des habitants des communautés cambodgiennes lésées avaient, de leur propre chef, déjà commencé à se munir d'appareils jetables pour pouvoir photographier les dirigeants qui commettaient des exactions. «La première fois que je suis allé les rencontrer pour leur expliquer notre projet de les équiper en caméras vidéo, ils m'ont regardé et m'ont dit: "Enfin! Je pense bien qu'ils sont prêts", conclut-il.

Le Devoir

LOUISIANE

SUIITE DE LA PAGE 1

Casepta Bailey, la maman d'un élève. La corde, dans cette région, évoque l'esclavage, les lynchages et le Ku Klux Klan. Ce passé n'est pas si lointain. Ce geste disait à nos enfants: "Sales nègres, on aura votre peau!"

Trois élèves blancs sont rapidement identifiés comme les auteurs de la provocation. Mais le principal du lycée, qui souhaite leur exclusion, est contredit par le surintendant et le conseil de l'école, qui concluent qu'une telle «gaminerie» ne mérite pas plus que trois jours de suspension. Offusqués que l'affaire soit prise avec tant de légèreté par l'administration, les parents noirs se réunissent un soir dans une église baptiste pour discuter d'une possible réaction. Et le lendemain, quelques élèves noirs — parmi lesquels une poignée de sportifs, vedettes locales de l'équipe de football — improvisent sous l'arbre «blanc» une petite manifestation. Panique de l'administration. Une assemblée générale de l'école est aussitôt convoquée, lors de laquelle le procureur général du district, Reed Walters, entouré d'une douzaine de policiers, prend la parole et menace les jeunes manifestants. «Je vous préviens, dit-il en fixant les sportifs. Je peux être votre meilleur ami ou votre pire ennemi. Et je peux, d'un trait de plume, anéantir vos vies.»

Le lendemain, la police patrouille dans les couloirs du lycée; le surlendemain, l'école est bouclée. Les parents, effarés, viennent chercher leurs enfants ou refusent qu'ils y retournent. Le principal de l'établissement affirme à la radio que l'ordre règne désormais, et le journal local, le Jena Times, affirme que tout est décidé de la faute des parents noirs qui, en se réunissant, ont fait d'une plaisanterie de potaches une affaire de racisme et ont provoqué eux-mêmes l'agitation de leurs rejets.

La vie reprend donc son cours au lycée de Jena, marquée par une tension palpable entre élèves blancs et noirs (notamment le petit clan auteur de la provocation des cordes et le groupe de sportifs) et l'irritation croissante des professeurs (en quasi-totalité blancs), furieux

que leurs élèves noirs aient osé parler de racisme et déçus à leur rappeler durement la discipline évoquée par le procureur. Cela n'empêche pas un garçon noir de 16 ans, Mychal Bell, de faire gagner une nouvelle fois l'équipe des Giants de Jena et d'être célébré dans le journal comme le meilleur joueur du moment. Des propositions de grandes universités, attirées par ses exploits sportifs, affluent, laissant espérer à sa famille dénuée de ressources qu'il est tiré d'affaire.

Mais, dans la nuit du jeudi 30 novembre, un incendie criminel dévaste une partie du lycée. Quatorze classes sont détruites, la petite ville est sous le choc et la police à cran. La fin de semaine qui suit est violente. Le vendredi soir, un des jeunes sportifs noirs qui se présentaient à une fête fréquentée par les Blancs se fait boxer dès l'entrée par un adulte blanc, puis tabasser par des lycéens arrivés en renfort. Le lendemain, croisant trois élèves noirs qui sortaient d'une épicerie, un jeune Blanc, impliqué dans la rixe de la veille, court à sa voiture pour prendre une carabine, qu'il braque sur les jeunes gens. Une bagarre s'ensuit, le Blanc est désarmé par les lycéens, qui s'enfuient ensuite. Rattrapé par la police, ils sont inculpés de «voie de fait» et... «vol d'arme». Inquiets de cette escalade, plusieurs professeurs lycéens la direction de l'école de reporter l'ouverture du lycée. Mais, le lundi 4 décembre, les cours reprennent normalement. Jusqu'à l'heure du déjeuner.

Difficile de savoir ce qui s'est passé alors. Des regards de défiance, des insultes, un doigt d'honneur brandi sous le nez d'un des sportifs noirs par un élève blanc — un certain Justin Barker —, adepte du mot «nègre», ami des bagarreurs de la veille et des auteurs de la «plaisanterie» des cordes... Le voilà en tout cas qui reçoit un coup de poing, s'écroule, reçoit des coups de pied et perd connaissance. La confusion est totale, aucun témoin ne voit la même chose. Mais Justin Baker est transporté à l'hôpital et la police ne tarde pas à coffrer six jeunes noirs, les six sportifs déjà remarqués lors de la première manifestation. Le procureur les inculpe d'abord de «coups et blessures». Mais

la colère d'une poignée de professeurs enjoignant à la direction du lycée de montrer plus de fermeté le fait réfléchir. Désormais, c'est de «tentative de meurtre» et «complot» dont ils sont accusés. Pour une bagarre de lycéens, ils risquent cent ans de prison.

Le procureur tient d'ailleurs à mettre les points sur les i. Dans un texte publié par le Jena Times, il avertit: «A ceux qui ont causé ces incidents, je dis que vous serez poursuivis dans l'interprétation la plus étendue possible de la loi et pour les crimes les plus graves que justifient les faits. Et pour votre condamnation, je réclamerai la peine maximale autorisée par la loi. Je veillerai à ce que vous ne menaciez plus jamais les élèves d'une école de la région.» La communauté noire est abasourdie. Les six garçons sont définitivement exclus de l'école, les cautions exigées pour leur libération conditionnelle (de 70 000 à 138 000 dollars), bien trop élevées pour la plupart des parents, qui habitent dans des maisons mobiles ou des baraques. Trente-cinq pasteurs de la paroisse se regroupent alors pour appeler à la paix dans la communauté. Une prière commune réunit même la petite ville, un soir de décembre, au stade de football. Car c'est bien cela le problème, croit comprendre le Jena Times, qui exclut tout soupçon de racisme: on ne prie plus assez!

Malgré les protestations des parents, la mobilisation de plusieurs associations défendant les libertés et les droits de l'homme, la création à Jena d'une section de l'historique NAACP (l'une des principales organisations de défense des Africains-Américains, qui se bat depuis 1909 contre la ségrégation raciale), les six sportifs noirs restent en prison. Le jeune Blanc parti en ambulance? Il va bien. Sorti de l'hôpital trois heures après la bagarre, il a assisté le soir même à une cérémonie de l'école. On l'a depuis trouvé en possession d'un fusil chargé de 13 balles et planqué dans sa camionnette garée devant l'école.

La suite est aussi affligeante. Et le premier procès — celui de Mychal Bell, la vedette de football —, qui a eu lieu les 26, 27 et 28 juin, a été la caricature effarante

d'une justice pour riches, d'une justice pour Blancs. Dans une salle de tribunal partagée en deux — à droite, les Blancs réunis autour de Justin Barker et de sa famille; à gauche, les familles et amis des six Noirs inculpés —, Mychal Bell a dû affronter un jury entièrement blanc, un procureur blanc, un juge blanc et dix-sept témoins blancs. Son avocat, noir, commis d'office, ne lui a posé aucune question, n'a pas mis en cause le jury, n'a relevé aucune des nombreuses contradictions des témoins et n'en a lui-même cité aucun. Il n'a pas été question des provocations raciales, des cordes de pendu, des bagarres, des insultes; pas un mot sur l'avenir du jeune sportif qui, avant de passer les sept derniers mois en prison, se distinguait par de bons résultats scolaires. Rien. Le jeune homme a eu beau chuchoter quelques mots à l'oreille de son défenseur sur les désaccords flagrants entre les témoins, il n'en a pas tenu compte.

Alors, quand le procureur, après avoir annoncé à l'ouverture du procès qu'il renonçait à l'inculpation pour «tentative de meurtre», a demandé au jury de reconnaître Mychal Bell coupable de «coups et blessures aggravés» et de «complot», les six jurés l'ont suivi à l'unanimité. Et qu'importe si ce chef d'accusation, qui expose à vingt-deux années de prison, exige, selon la loi de la Louisiane, l'usage d'une «arme dangereuse». Les chaussures de tennis du garçon ont fait l'affaire! Le juge tranche le 31 juillet. Les parents de Mychal Bell, comme ceux des cinq autres jeunes Noirs en attente de procès, sont écoeurés. «Le garçon n'avait aucune chance», dit tristement Cleveland Riser, un vieux sage qui a connu le temps des bus, des écoles, des fontaines réservées aux Blancs. «Ce procès est le pire exemple d'erreur judiciaire que j'aie jamais rencontré», assure Alan Bean, un pasteur blanc activiste, fondateur de l'association Amis de la justice. «Un lynchage des temps modernes», laisse tomber une femme noire à la sortie du tribunal.

Envoyée spéciale du Monde

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com

L'agenda culturel

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559
Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390